

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE STATION DES UTILITES



Valeurs limites horaire et journalière pour la protection de la végétation

Communiqué du: **07/11/2018 14h30**

Observations: **du 07 novembre 2018**
Terminé

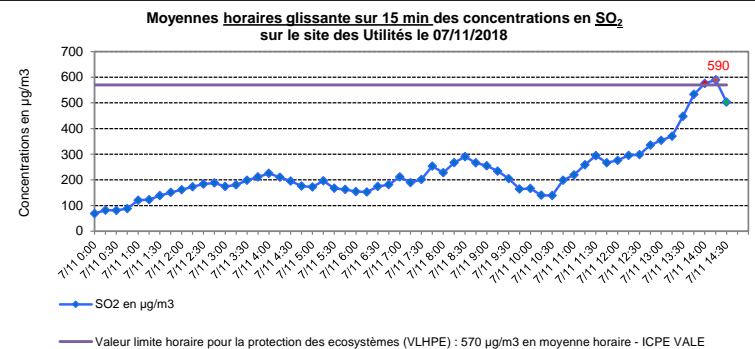
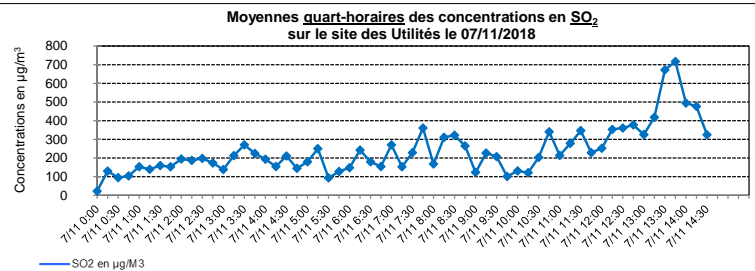
Dépassement de la valeur limite horaire pour la protection de la végétation

Sur la commune du Mont Dore, dans le secteur de l'usine de Vale NC, la station située dans la zone dite des "Utilités" a mesuré le 07/11/2018 de fortes concentrations en dioxyde de soufre.

La valeur limite horaire pour la protection de la végétation (570 µg/m³ en moyenne sur 1h), a été dépassée à 14h00, avec une valeur de 576 µg/m³.

Le dépassement de seuil réglementaire a pris fin à 14h30.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine VALE-NC, zone dite des utilités
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire glissante (concentration) - heure d'apparition dépassement(s)	576 µg/m ³ le 07/11/2018 à 14h00
Valeur horaire glissante (concentration) - heure de disparition dépassement(s)	503 µg/m ³ le 07/11/2018 à 14h30
Durée dépassement(s) du seuil des 570 µg/m³ en moyenne sur 1h	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	590 µg/m ³ le 07/11/2018 à 14h15
Moyenne journalière	



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France (station GORO_USINE), des vents moyens à forts de 4 à 6 m/s et 10 à 12 m/s en rafales, de secteur est (90 degrés) ont été observés sur le site industriel de Vale le 07/11/2018 à partir de 8h00.

Ces conditions correspondent à une dispersion préférentielle d'émissions d'origine industrielle de l'usine d'acide vers la zone dite des "Utilités" du site de Vale.

Valeurs Limites ICPE-VALE pour la Protection de la végétation :

VLHPV - Valeur Limite Horaire pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 570 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.
(à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJPV - Valeur Limite Journalière pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 230 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Seuils et Valeurs Limites pour la protection de la santé humaine (Directive 2008/50/CE) :

SI - Seuil d'information et de recommandation : 300 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.

SA - Seuil d'alerte : 500 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 3h consécutives.

VLH – Valeur Limite Horaire : 350 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.
(à ne pas dépasser plus de 24 h/an)

VLJ – Valeur Limite Journalière : 125 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.
(à ne pas dépasser plus de 3 jours/an)

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure